AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

224C0415
FR0000054470-FS0196

20 mars 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 mars 2024, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 15 mars 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 959 228 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,46% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan SE	24 762	0,02	24 762	0,02
JP Morgan Securities LLC	381 339	0,30	381 339	0,28
JP Morgan Securities plc	6 379 293	5,01	6 379 293	4,60
JP Morgan Chase Bank, National Association	173 834	0,14	173 834	0,13
Total JP Morgan Chase & Co.	**6 959 228**	**5,46**	**6 959 228**	**5,02**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus en vertu des dispositions de l'article 223-13 I, 2° du règlement général.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir a précisé détenir 2 067 259 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 055 887 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 86 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 8 mai 2023 et le 19 septembre 2024 et exerçables à des prix compris entre 52 € et 60 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT et (ii) 11 372 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc de rappeler lesdites actions à tout moment ; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 377 037 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 369 366 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment, et (ii) 7 671 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de

[1] Sur la base d'un capital composé de 127 427 965 actions représentant 138 464 560 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

« *right of use over ADR* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 3 125 352 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 055 887 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[2] résultant de la détention de 24 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 13 mai 2024 et le 19 septembre 2024 à des prix compris entre 48 € et 60 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT et (ii) 1 069 465 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[2] résultant de la détention de 50 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 7 mai 2024 et le 10 mars 2031.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle :

- 743 653 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 5 décembre 2031 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 40,3413 € ; et

- 48 153 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 15 novembre 2028 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 39,4563 €.

---

[2] Sur la base d'un delta de 1.